



LES ARTS B4

La colonie artistique émue par le décès de Gaétan Labrèche



Emporté par un cancer à l'âge de 58 ans, le comédien Gaétan Labrèche bénéficiait de l'admiration de ses pairs.

LOGEMENT A3

Le taux de vacance donne une arme aux locataires... et les proprios sont inquiets



Le record canadien du plus haut taux d'inoccupation de logements, détenu par la région de Sherbrooke métropolitaine, soit 9,7 pour cent ou 2200 logements vides, se traduit par des hausses de loyer minimales.

TOURISME A9

Moins d'Américains pour une troisième année consécutive

SPORTS

Mario Roberge croit mériter sa place dans la LNH



Mario Roberge affirme que c'est en grande partie grâce à son frère Serge, des Citadels de Halifax, s'il a cru suffisamment en ses moyens pour prendre du galon avec l'organisation du Canadien.

MÉTÉO A2

(331^e jour de l'année)

Dégagement: max: 7 C
Lever du soleil: 7h01
Coucher du soleil: 16h08
Demain: pluie

L'ONU sur le point d'autoriser la force

□ Le projet de résolution prévoit «tous les moyens nécessaires» contre l'Irak

D'après AFP et Reuter

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ont mis au point, hier, un projet de résolution autorisant le recours à la force si l'Irak ne se retire pas du Koweït.

Le projet initial déposé par les États-Unis prévoyait la date du 1^{er} janvier avant d'autoriser les États membres de l'ONU à utiliser «tous les moyens nécessaires», mais le pro-

jet final introduit la possibilité de repousser au 15 janvier la date limite de tolérance.

Le texte, qui est proposé aux autres dix membres non permanents du conseil, évoque les deux dates et ne tranche pas. Ce projet discuté hier par les «Cinq» a recueilli l'accord des États-Unis, de l'URSS, de la France et de la Grande-Bretagne, la Chine ayant demandé un délai de réflexion supplémentaire.

C'est jeudi que le Conseil de sécurité se réunira au niveau ministé-

riel. Les membres pourraient dès lors voter sur le projet de résolution et fixer ainsi la date de l'ultimatum donné à l'Irak.

En visite à Jérusalem, le ministre des Affaires extérieures du Canada, Joe Clark, a fait savoir que si le Conseil de sécurité fixe effectivement une date limite pour le retrait des forces irakiennes, le Canada va appuyer le recours à la force après cette date.

De leur côté, les trois députés canadiens en mission dans le Golfe rentreront probablement au Canada au-

jourd'hui, avec ou sans les otages.

Après une semaine de lobbying, les députés Bob Corbett (conservateur du Nouveau-Brunswick), Lloyd Axworthy (libéral manitobain) et Svend Robinson (néo-démocrate de Colombie-Britannique) affirment avoir exploré toutes les voies possibles dans le but d'obtenir la libération des 45 Canadiens retenus en Irak et au Koweït par la crise du golfe Persique. Même si leur démarche a jusqu'à présent été infructueuse, ils refusent de parler d'échec. D'autres dé-

légations ont quitté l'Irak avant de recevoir une réponse, et les ressortissants de ces pays ont finalement été libérés par la suite.

Pendant ce temps, le président Saddam Hussein a déclaré hier que de nombreux Irakiens étaient morts à cause de l'embargo décrété par l'ONU en sanction à l'invasion du Koweït. Il n'a pas avancé de bilan. Mais c'est la première fois que l'Irak affirme aussi nettement que les sanctions des Nations Unies ont entraîné des morts.

TPS: les libéraux promettent une nouvelle surprise

Marie TISON Ottawa (PC)

Une entente a permis au Sénat de reprendre ses travaux hier soir. Toutefois, les libéraux ont clairement laissé entendre qu'ils réservaient une nouvelle surprise au gouvernement vers la fin de la semaine.

Après deux jours d'après discussions, les sénateurs en sont arrivés hier soir à une entente afin de permettre à deux sénateurs indépendants de déposer un amendement chacun au projet de loi sur la taxe de vente sur les produits et services.

L'entente prévoit que chaque amendement pourra donner lieu à six heures de débat, avant de faire l'objet d'un vote.

Le débat a d'ailleurs débuté en soirée avec l'amendement du sénateur du Parti de la Réforme Stan Waters, qui vise à retarder d'un an l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe. Le Sénat se prononcera ce soir sur cet amendement.

Demain, le sénateur indépendant Edward Lawson déposera son propre amendement, qui verra à ce que les revenus supplémentaires suscités par la nouvelle taxe soient affectés au paiement de la dette.

Le Sénat devrait voter sur cet amendement jeudi soir.

C'est alors que la pagaille pourrait s'installer de nouveau. Le leader du

gouvernement au Sénat, Lowell Murray, entend initier le débat final sur le projet de loi. Or, les libéraux ne sont pas disposés à le laisser aller si facilement.

Les libéraux ont donné au gouvernement hier soir un avant-goût de ce qui l'attendait jeudi soir. Le chef de l'opposition au Sénat, Allan MacEwen, a affirmé que le statut de la proposition du sénateur Murray soulevait de nombreuses questions. Il a fait remarquer que les comptes rendus des travaux du Sénat et le journal des débats ne mentionnaient pas le dépôt de cette motion.

«Rien ne prouve qu'elle ait été déposée», a-t-il déclaré.



Dans une galerie d'art de Toronto, des artistes s'affairaient hier à réaliser une murale anti-TPS en guise d'appui aux sénateurs libéraux. Ceux-ci projettent d'exhiber «l'oeuvre» sur la colline parlementaire aujourd'hui.

Sherbrooke va de l'avant avec la collecte sélective même sans avoir un centre de tri

Denis DUFRESNE Sherbrooke

La collecte sélective démarrera comme prévu ce printemps à Sherbrooke, même si la région ne dispose pas de centre pour le tri et le conditionnement des matières recyclables, un projet qui devra se con-

crétiser tôt ou tard, croit le président du Comité de gestion intégrée des déchets et récupération, Jacques Jubinville.

«Il y a une chose très claire, c'est l'importance et la nécessité d'avoir à proximité un centre de tri et de conditionnement. Dans un rayon de 50 kilomètres de Sherbrooke, on a suf-

fisamment de volume pour rentabiliser un tel centre», dit-il.

«Qui fera le centre de tri et avec ou sans la participation de la Ville? À quel moment il doit voir le jour? Ca reste à déterminer», ajoute cependant M. Jubinville.

Ce projet ne se concrétisera vraisemblablement pas en 1991, et pour l'heure Sherbrooke entend confier le tri à l'entreprise privée.

«Des centres sont prêts à recevoir nos produits», mentionne M. Jubinville, la plupart situés dans la région de Montréal.

D'ici quelques semaines, la Ville ira donc en appel d'offres pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables. Les contrats devraient être octroyés en janvier en vue de l'implantation de la collecte sélective prévue pour le 1^{er} avril prochain.

Deux scénarios

M. Jubinville signale que deux scénarios sont envisagés: accorder un contrat à une entreprise pour la collecte et le transport seulement, puis négocier une entente avec un centre de tri et de conditionnement de l'extérieur, ou encore accorder un contrat à un seul sous-traitant qui s'engagera à effectuer l'ensemble des opérations.

«À l'examen des offres, on déterminera lequel sera le plus avantageux», souligne M. Jubinville.

«Avec ce que ça nous coûte, on veut s'assurer que le matériel n'ira pas dans un site d'enfouissement, que ça aille vraiment à la récupération», précise-t-il.

Sherbrooke consacra 1,7 million \$ d'ici 1993 à la collecte sélective, dont 500 000 \$ en 1991 (neuf mois).

Un centre de tri, essentiellement un entrepôt pour trier et conditionner les produits destinés au recyclage (mise en ballots du papier et du carton, par exemple), représente un investissement de 2 millions \$.

«On ne veut rien précipiter, il faut d'abord évaluer les volumes et la pertinence du projet. En 1991, on va prendre la décision sur la façon dont ça va se faire», indique à ce propos le président du comité.

Selon lui, un centre de tri pourrait fort bien être implanté près de Sherbrooke compte tenu de l'importance du volume de produits recyclables que générerait la région, une fois la collecte sélective en marche dans plusieurs municipalités.

Subvention

Le chef de la division Environnement à la Ville, Georges Émond, estime pour sa part qu'un centre de tri pourrait être en place dès l'an prochain, s'il était implanté dans un immeuble existant par exemple.

Il signale en outre que l'organisme Collecte sélective Québec est disposé à subventionner dans une proportion de 40 pour cent le coût d'implantation d'un centre de tri pour les agglomérations de 100 000 personnes et plus.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des municipalités de la MRC de Sherbrooke opterait pour la collecte sélective, la région pourrait être éligible à cette subvention, croit-il.

«Si tout le monde participait, on aurait 150 000 portes», précise M. Émond.

En attendant que la région ait son propre centre de tri, il juge que Sherbrooke devra faire appel à l'entreprise privée ou encore stocker les matières recyclables.

À son avis, la plupart des municipalités de banlieue sont intéressées à implanter la collecte sélective, mais il est loin d'être sûr qu'elles le feront pour le 1^{er} avril prochain, comme Sherbrooke.

«Certaines municipalités ne pourront embarquer avec nous pour cette date, chaque doit faire son cheminement», dit M. Émond, mais, affirme-t-il, l'intérêt est là.

Les étudiants en comptabilité mal préparés, avance le juge

□ Le Cour refuse d'invalidier l'examen final 1989 de l'Ordre

Montréal (PC)

Six étudiants qui avaient subi un échec à l'examen final de l'Ordre des comptables agréés du Québec, en septembre 1989, dont deux de l'Université de Sherbrooke, n'ont pas réussi à convaincre la Cour supérieure que cet examen devrait être déclaré nul et que leurs copies devraient être revues.

Le juge Herbert Marx, de la Cour supérieure, a rejeté la requête présentée en août par les étudiants qui demandaient que l'examen qu'ils avaient subi pour devenir comptables agréés soit déclaré nul et non avenue et qu'une nouvelle révision soit faite de leurs copies en utilisant d'autres barèmes de correction.

Le juge Marx souligne que les étudiants n'ont pas fait la preuve que l'examen final uniforme de 1989 et sa correction étaient, comme ils le prétendaient, «injustes, inéquitable et déraisonnables au point de mériter une intervention judiciaire».

«En fait, de poursuivre le juge, ce que la preuve a révélé, c'est que l'examen final était somme toute convenable et que la correction était rigoureuse et équitable.»

«Il est prévisible, souligne le juge, que les deux tiers des candidats qui ont échoué vont le qualifier de trop dur et peut-être ont-ils raison. Cependant, il ne s'agit pas d'un argument qui, à lui seul, justifie une intervention judiciaire.»

Mauvaise préparation?

Rappelons que seulement 29 pour cent des 1900 étudiants francophones du Québec ont réussi l'examen de 1989. Le taux de réussite chez les an-

glophones était de 59 pour cent et de 57,4 pour cent ailleurs au Canada.

L'Ordre n'a ni abdicé ses pouvoirs et n'en a pas abusé non plus, dit le juge, qui est plutôt d'avis que le problème réside dans une mauvaise préparation des étudiants québécois.

Il a cité un rapport préparé en 1977 dans lequel un groupe de travail en arrivait à la conclusion qu'au Québec les méthodes et le contenu de l'enseignement dans les sciences comptables n'avaient pas évolué assez rapidement pour répondre à l'évolution qu'avait connu le contenu de l'examen final, le même pour tout le Canada.

Il rappelle qu'en 1988 un rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables à l'UQAM soulignait les faiblesses des candidats à l'examen. Selon ce rapport, les étudiants de l'UQAM suivaient le même cheminement que ceux des années cinquante ou même d'avant. Les cours à l'UQAM étaient souvent les mêmes qu'au CEGEP. Les chargés de cours étaient des enseignants réguliers du CEGEP et les cours étaient dispensés de la même façon.

Est-il surprenant, se demande le juge, que les étudiants du Québec aient des difficultés avec l'examen final uniforme?

Me Richard Mongeau, qui représentait cinq des six étudiants, s'est dit très déçu du jugement et a noté que le juge Marx semblait avoir oublié une partie de la preuve. Par contre, il est trop tôt pour dire s'il en appellera du jugement.

Pour sa part, le président de l'Ordre, Jacques Lévesque, était très heureux de cette décision qui confirme que le processus utilisé par l'Ordre

est très rigoureux. M. Lévesque a ajouté que l'Ordre devait maintenant regarder de plus près toute la préparation en vue de l'examen. En accord avec toutes les universités, a-t-il dit, l'Ordre réviserait actuellement les principales étapes menant à l'examen final en vue d'améliorer le niveau de réussite des étudiants québécois.

Le doyen déçu — A3



Une dernière fois...

À la veille du vote des conservateurs britanniques qui pourraient élire dès aujourd'hui son successeur, la première ministre Margaret Thatcher est allée faire ses adieux au personnel du parti ministériel, hier. La Dame de fer a remis sa démission la semaine dernière lorsque ses collègues ont refusé de se rallier majoritairement derrière elle.

«C'est insultant pour les personnes handicapées»

Victor Leunens fustige le ministère qui refuse d'accroître l'accessibilité à l'école Alfred-DesRochers

Andrée ALLARD Saint-Élie-d'Orford

Le ministère de l'Éducation n'entend pas accroître l'accessibilité des locaux de l'école Alfred-DesRochers de Saint-Élie-d'Orford aux personnes handicapées, bien qu'il reconnaisse certaines lacunes.

Cette attitude soulève l'ire du président de l'Union des retraités et han-

dicapés du Québec. «Il est plus important pour le ministère de l'Éducation de suivre la loi sur l'intégration de l'art dans les écoles que de respecter la loi sur l'accessibilité des édifices publics, écoles incluses, aux personnes handicapées. C'est insultant pour les personnes handicapées», lance Victor Leunens.

Il vient d'apprendre les conclusions d'une enquête de la direction

régionale en Estrie du ministère de l'Éducation, mandatée en septembre dernier par le ministre d'alors, Claude Ryan, pour examiner le dossier de l'école Alfred-DesRochers de Saint-Élie-d'Orford.

Parent d'une jeune fille qui fréquentait cette école il y a quelques années, M. Leunens tente de convaincre les administrateurs qu'ils devraient profiter des travaux de rénovation en

cours pour combler les lacunes en ce qui a trait à l'accessibilité de l'édifice aux personnes handicapées, écoliers et parents d'élèves.

Trois paliers

Dans une lettre adressée à M. Leunens, le sous-ministre de l'Éducation,



Victor Leunens

Thomas-J. Boudreau, admet qu'une partie du rez-de-chaussée de l'école de trois paliers n'est pas accessible aux personnes handicapées et que la direction et les services de secrétariat du premier étage ainsi que la cafétéria, située au sous-sol, sont difficilement accessibles.

Le sous-ministre souligne par contre que l'accès au rez-de-chaussée est possible et que les services sanitaires à ce niveau sont accessibles, que l'aménagement en pente en pavés imbriqués respecte les normes en vigueur et que les portes d'entrée sont suffisamment larges pour laisser passer des fauteuils roulants.

M. Boudreau conclut «que ce

n'est pas la situation idéale mais compte tenu du contexte, où les demandes de subvention dépassent largement l'enveloppe budgétaire disponible, la décision de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke a été prise dans le bien général et elle utilise son budget là où les besoins sont les plus urgents.

«Il admet que 7/8 des locaux de l'école ne sont pas accessibles et il n'entend rien changer à la situation», clame M. Leunens. «L'école et le ministère ne respectent pas la loi votée en 1978 pour rendre les édifices accessibles à 100 pour cent.»

M. Leunens, qui déplore par ailleurs le fait qu'on ait accordé 10 000 \$ à l'achat d'une oeuvre d'art plutôt que d'investir dans l'installation d'un ascenseur, est indigné de la réponse du sous-ministre de l'Éducation à l'effet que ce choix ne relève pas de la Commission scolaire mais d'un règlement visant l'intégration des arts à l'architecture des bâtiments ou dans leur environnement immédiat.

Le président de l'Union des retraités et handicapés du Québec, qui a déposé une plainte à la Commission des droits de la personne contre la CSCS, compte contacter le porte-parole de l'opposition officielle, Denis Lazure, qui s'est familiarisé avec le dossier.

En outre, il enverra au sous-ministre un vidéo le montrant assis sur un fauteuil roulant et tentant vainement de monter la fameuse pente en pavés imbriqués.

Enfin, il utilisera les petites annonces pour inciter les contribuables, qui n'ont aucun enfant fréquentant une école de la CSCS, à l'imiter et à payer leurs taxes à une autre commission scolaire.

Le successeur de Gervais comme directeur général du Cégep aura un mandat régulier

Michel RONDEAU Sherbrooke

En vertu de la Loi des collèges, le conseil d'administration du Collège de Sherbrooke accordera un mandat régulier au prochain directeur général de l'établissement.

À la suite du départ de M. Paul Gervais, devenu maire de Sherbrooke, le conseil d'administration du Collège de Sherbrooke a accordé un congé sans solde à M. Gervais pour la durée de son mandat à l'hôtel de ville, ainsi qu'il était stipulé dans son contrat de travail. Le conseil a aussi décidé de nommer un nouveau directeur général.

Selon M. Claude Courtemanche, secrétaire général du Collège, le conseil d'administration de l'établissement devra accorder un mandat régulier au nouveau directeur général pour se conformer à la Loi des collèges, c'est-à-dire le nommer pour une période de trois à cinq ans. «Il ne s'agit pas d'un mandat qui vise à remplacer M. Gervais en attendant son retour.»

A son retour, M. Gervais sera réintégré dans un poste de cadre au Collège, mais pas à la Direction générale si le poste est occupé à ce moment.

Notons que la Loi prévoyait, jusqu'en 1979, des contrats de trois ans pour les directeurs généraux et que, depuis cette date, elle prévoit des contrats pouvant varier entre trois et cinq ans. Traditionnellement, le Collège de Sherbrooke a accordé des contrats de trois ans avant 1979 et des contrats de cinq ans par la suite. Il appartient au conseil d'administration de déterminer la durée de ce mandat.

Offre d'emploi

Conformément à la Loi des collèges encore, le Collège de Sherbrooke vient de publier une offre d'emploi publique qui permettra aux candidats intéressés tant à l'interne qu'à l'externe de faire parvenir leur curriculum vitae au comité de sélection chargé d'examiner les candidatures. Les membres du comité de sélection sont

des membres du conseil d'administration du Collège.

Les candidatures devront parvenir au comité de sélection avant le 7 décembre 1990.

Les conditions d'éligibilité sont un diplôme universitaire de deuxième cycle et dix ans d'expérience, de préférence dans le milieu de l'éducation, dont au moins cinq dans un emploi de cadre de direction.

Le salaire minimal, fixé par le Règlement déterminant certaines conditions de travail des directeurs généraux et des directeurs des Services pédagogiques des Collèges, est de 65 510 \$.

Depuis le départ de M. Gervais, c'est le directeur des Services pédagogiques du Collège, M. Jocelyn Vallée, qui assume l'intérim à la Direction générale, ainsi que le prévoit la Loi.

Il n'a pas été possible hier de joindre M. Vallée pour savoir s'il était intéressé à l'offre d'emploi que vient de publier le Collège.

Trois musiciens font avorter un vol de coffre-fort à l'Auberge Élite

Pierre SAINT-JACQUES Sherbrooke

L'arrivée inattendue de trois musiciens, aux petites heures du matin, hier, a fait avorter le vol qualifié d'un coffre-fort, à l'Auberge Élite, 4200 rue King Ouest, à Sherbrooke.

La Police municipale de Sherbrooke recherche toujours activement les deux suspects, l'un mesurant six pieds (1,83 m), pesant 200 livres (91 kilos) et l'autre cinq pieds et huit pouces (1,73 m), 180 livres (82 kilos); on dit que le premier avait une barbe de plusieurs jours et le visage marqué d'acné; le second est plus trapu, genre gorille, que costaud.

Avec un couteau

L'affaire a débuté vers 4 h quand un individu s'est présenté au comptoir de la réception pour menacer d'un couteau le commis, un homme dans la trentaine.

L'homme armé a forcé sa victime à l'accompagner jusqu'à la salle de conférence située au sous-sol où attendait un autre suspect qui leur a ouvert la porte.

A cet endroit, la victime a été ligotée, pieds et poings liés, avec un ruban adhésif sur la bouche en guise de bâillon. Les voleurs ont arraché le fil de téléphone avant de retourner au rez-de-chaussée.

Seule, ayant entendu le bruit que l'on faisait là-haut, la victime en a profité pour défaire ses liens et remonter à l'étage par un autre accès.

Pour le service 911

Les personnes qui désirent que Bell Canada leur facture un dollar par mois en échange de l'installation du service 911 en Estrie peuvent faire savoir leur approbation en appelant au 567-0555.

LA QUOTIDIENNE

631-9387



RÉSULTATS



Tirage du 90-11-26

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

1	2	4	6	10
13	14	16	22	23
34	42	45	53	56
65	66	67	69	70

Prochain tirage: 90-11-28

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Pendant ce temps, les voleurs avaient déplacé le coffre-fort près de la porte dans le but de le transporter loin de là.

Rencontre

Toutefois, alors que s'achevaient les dernières étapes du vol, trois musiciens de Montréal, hébergés à l'Élite, étaient à regagner l'aire des chambres après leur nuit de travail.

Musiciens et voleurs se sont croisés.

Comme les premiers étaient aussi costauds que les seconds, les voleurs ont opté pour la fuite.

Des témoins les ont vus fuir à bord d'une voiture compacte rouge, genre coupé sport.

Deux automobilistes arrêtés pour conduite dangereuse

Sherbrooke (psj)

La Sûreté du Québec de Sherbrooke a conduit deux automobilistes devant le tribunal, hier, pour répondre de conduite dangereuse.

Un conducteur de 19 ans a été arrêté après avoir été impliqué dans un accident avec blessées, survenu à l'intersection du boulevard Bourque (route 112) et de la rue Parc, à Deauville.

Dans le but de doubler un véhicule, le jeune automobiliste avait franchi la ligne double pour empiéter carrément dans la voie inverse. Il se trouvait ainsi dans la troisième voie du boulevard qui en compte quatre, deux en direction est, deux en direction ouest.

Parce que le jeune homme de Rock Forest avait une cause pendante de même nature devant la Cour du Québec, il a été détenu à partir du moment de l'accident survenu vers 13 h, dimanche, jusqu'à sa comparution hier.

Les passagères, il y en avait une dans chaque véhicule, ont été blessées légèrement.

Autre cas

La nuit précédente, vers 1 h 45, des patrouilleurs de la SQ de Sherbrooke sont invités par des citoyens inquiets à aller vérifier une voiture suspecte circulant à très basse vitesse devant les entrées de cour du chemin

Lors de la menace faite au commis, le suspect au couteau n'était pas masqué. Il semble, toutefois, d'après les descriptions fournies par les autres témoins, que les suspects auraient par la suite appliqué sur leur visage une sorte de prothèse qui en masquait une partie.

Le détective Alain Lévesque s'est vu confier la responsabilité de l'enquête.

Il faut croire que les voleurs n'avaient vraisemblablement pas planifié leur coup car s'ils n'avaient pas rencontré les musiciens, ils auraient eu affaire à l'équipe d'entretien qui à son arrivée a découvert le coffre-fort déplacé.

Simoneau, dans le canton d'Orford.

Deux véhicules de patrouille sont dépêchés dans le secteur.

La voiture suspecte est repérée. Malgré les signes d'avertissement, gyrophare et sirène, le suspect a poursuivi sa route. Les patrouilleurs l'ont pris en chasse.

Voiture frappée

Du côté de la rue Des Lanterniers et du chemin Alfred-DesRochers, des policiers ont placé leur véhicule de biais afin de stopper le véhicule du suspect.

Rien n'y fit. Le suspect a heurté la voiture de patrouille et a poursuivi sa course qui a pris fin dans un cul-de-sac, secteur Montée Adamo.

L'individu de Saint-Denis-de-Brompton a été arrêté, conduit au quartier général de la SQ et détenu jusqu'à sa comparution hier.

Il était déjà sous le coup d'une interdiction de conduire. Il avait emprunté le véhicule qu'il conduisait.

Avant de procéder à son arrestation, les policiers ont dû faire preuve de ruse et de patience car le suspect s'était enfui dans le bois.

Le véhicule a donc été remorqué, puis la nuit froide a finalement eu raison du fugitif.

Dame de 83 ans blessée

Lennoxville

Une vieille dame, âgée de 83 ans, Mme Albertine Saint-Amant-Yargeau de Lennoxville, a été renversée par une automobile et blessée légèrement hier, à 16h45, alors qu'elle traversait la chaussée en face du 106 rue Queen, tout près de sa résidence.

L'automobiliste aurait aperçu seulement au tout dernier instant l'octogénaire qui traversait la chaussée. La dame a été transportée au Centre hospitalier de Sherbrooke pour soigner ses blessures et subir divers examens.



Déménagement d'hôtel de ville

Les employés municipaux d'Ascot ont poursuivi l'opération déménagement dans leurs nouveaux locaux. Le nouvel hôtel de ville, érigé à l'angle des rues Belvédère et Thibault, est maintenant prêt à accueillir les contribuables qui veulent rencontrer le personnel municipal. Les élus pourront, comme prévu, y tenir une première séance régulière le 3 décembre.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Etes-vous favorable à l'implantation de dos d'âne dans les rues de Sherbrooke?



Donald Aubé



Marie-Louis Breault



Yolande Laverdière

Donald Aubé, de Sherbrooke: «Pas du tout! Je ne vois pas l'utilité de faire ça. La circulation est déjà assez lente surtout au centre-ville. En plus, les bosses retarderaient les ambulances.»

Marie-Louis Breault, de Sherbrooke: «Je suis d'accord parce que ça passe trop vite. C'est dangereux de circuler à pied. Quant aux ambulances, elles feront leur chemin pareil.»

Yolande Laverdière, de Sherbrooke: «Je suis défavorable au projet. Ça risque d'endommager les automobiles. Les gens n'ont pas besoin de ça pour ralentir. En plus, ça doit coûter cher à installer et c'est nous qui devons payer.»

Roland Richard, de Sherbrooke: «Je ne suis pas d'accord parce que ça donne des coups en conduisant et ça risque de briser l'automobile. Le projet pourrait être dangereux pour les conducteurs. Il faut trouver une autre solution.»

Carmen Martel, de Sherbrooke: «Je ne suis pas d'accord. Je déteste les bosses, ça nous oblige à ralentir. Je suis certaine que des automobilistes vont briser leur automobile.»

Pauline Cayer, de Sherbrooke: «Je suis d'accord pour l'installation à certains endroits où il y a beaucoup de piétons comme à proximité des écoles et au centre-ville. Le monde roule trop vite, il faut intervenir.»



Roland Richard



Carmen Martel



Pauline Cayer

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Situation générale: un front chaud balaye l'ouest du Québec et apporte nuages et précipitations. Les régions du sud-ouest connaîtront donc généralement des averse. Plus au nord, les précipitations se transformeront graduellement en pluie verglaçante et finalement en pluie. Les nuages gagneront l'est du Québec progressivement au cours de la journée. Des vents forts persistent sur la basse Côte-Nord.

Le mauvais temps persistera sur tout le Québec demain mercredi.

Estrie: risque de pluie verglaçante en matinée. Quelques averse, surtout en après-midi. Max.: près de 7. Plus température à la hausse durant la nuit. Vents modérés par moments. Probabilité de précipitations: 60 p.c. Demain: pluie.

Trois-Rivières et Drummondville: nuageux avec un peu de pluie verglaçante en matinée. Quelques averse par la suite. Max.: près de 6. Plus température à la hausse durant la nuit. Vents du sud-est de 30 à 50 km/h. Probabilité de précipitations: 60 p.c. Demain: pluie.

Québec, Beauce: pluie verglaçante débutant en mi-journée et se changeant en pluie en soirée. Max.: près de 0. Plus température à la hausse durant la nuit. Vents modérés par moments. Demain: pluie.

Montréal: risque de pluie verglaçante tôt en matinée. Nuageux avec quelques averse par la suite. Max.: près de 6. Plus température à la hausse durant la nuit. Vents du sud de 30 à 50 km/h. Probabilité de précipitations: 50 p.c. Demain: pluie.

Ottawa-Hull-Cornwall: nuageux avec un peu de pluie. Max.: près de 7. Plus température à la hausse durant la nuit. Vents du sud de 30 à 50 km/h. Probabilité de précipitations: 60 p.c. Demain: pluie.

Abitibi: pluie verglaçante se changeant en pluie au cours de la matinée. Max.: près de 6. Min.: près de 4. Vents du sud-est de 30 à 50 km/h devenant modérés en après-midi. Demain: pluie.

Réservoirs Cabonga et Gouin: neige et grésil se changeant en pluie verglaçante tôt en matinée et en pluie en après-midi. Max.: près de 3. Min.: près de 2. Vents du sud-est de 30 à 50 km/h devenant modérés en fin de journée. Demain: pluie.

Témiscamingue, Pontiac-Gatineau et Lièvre: pluie verglaçante se changeant en pluie en matinée. Max.: près de 9. Min.: près de 7. Vents du sud-est de 30 à 50 km/h devenant modérés en après-midi. Demain: pluie.

Laurentides: pluie verglaçante se changeant en quelques averse en matinée. Max.: près de 4. Min.: près de 4. Vents du sud-est de 30 à 50 km/h. Demain: pluie.

Vers le sud

Acapulco	25	33	Barbade	25	29
Bermudes	21	25	Brownsville	23	30
Daytona Beach	14	26	Guadalajara	13	29
Guadeloupe	22	32	Honolulu	26	27
Kingston	25	31	La Havane	21	28
Las Vegas	13	21	Los Angeles	13	19
Mazatlan	24	31	Merida	19	33
Mexico	11	25	Miami Beach	19	28
Myrtle Beach	12	24	Nassau	21	29
Orlando	17	26	Palm Springs	15	26
Reno	-1	17	San Juan	27	31
Tampa	16	27	Trinidad	23	28
West Palm Beach	18	29			

INDEX

Arts:	B-4
Bandes dessinées:	D-8
Carrières et professions:	A-6
Décès:	C-5
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Horoscope:	D-8
Petites annonces:	C-3
Secrets mal gardés:	D-7
Sports:	D-1
Vivre:	B-3

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc
Président et éditeur

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION
Jean Vigneault
Rédacteur en chef

Rock Bilodeau
Chef rédacteur adjoint

Pierre-Yvon Bégin
Chef des nouvelles

Maurice Cloutier
Adjoint-chef nouvelles

Stéphane Lavallée
Chef de pupitre

Denis Messier
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ
J. Bertin St-Amand
Directeur marketing

Gilles Boisjoly
Directeur des ventes

PRODUCTION
Jean-Pierre Robitaille
Directeur de la production

J. Jacques Delorme
Chef des opérations

Gérard Pépín
Adjoint

Gaston Grenier
Adjoint

Benoit Côté
Chef pressier

COMPTABILITÉ
André Carrière
Comptable

Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE
Pierre Dubois
Directeur au tirage

André Custeau
Adjoint au directeur

GÉRANTS DE DISTRICT
Pierre-Alain Dion
Jacques Faucher
Michèle Fournier
Michel Lavioie
Serge Nadeau

Claude Ouellet
Gaston Pinard
Jean-Charles Poulin
Pierre Fournier
Jocelyn Godbout

EXPÉDITION
Michel Doyon
Gérant

BATISSE
André Jacques
Responsable

Courier de deuxième classe.
Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf droits descriptifs par camelot et routes motorisées: 1 an \$155,00, 6 mois \$81,00, 3 mois \$42,00, 1 mois \$22,00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$210,00, 6 mois \$130,00, 3 mois \$85,00, 1 mois \$35,00. États-Unis et autres pays: 1 an \$370,00, 6 mois \$210,00, 3 mois \$135,00, 1 mois \$55,00.

"La Tribune" est secrétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Avant-Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'information: Presse-Canada, Presse-Québec, Presse-Aspeca, Presse-France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

La hausse moyenne de loyer atteint à peine 1,4 %

Andrée ALLARD Sherbrooke

Le record canadien du plus haut taux d'occupation de logements, détenu par la région de Sherbrooke métropolitaine, soit 9,7 pour cent ou 2200 logements vides, se traduit par des hausses de loyer minimales, soit une moyenne d'à peine 1,4 pour cent, un taux bien inférieur à celui de l'inflation enregistré en 1990. La plus forte augmentation enregistrée, pour les logements comportant une chambre à coucher, se situe à 2,4 pour cent.

«C'est bien simple, on finance les locataires. Ça n'a pas d'allure, j'aimerais mieux ne pas avoir de bloc-appartements. C'est un placement à perte», a commenté à La Tribune un propriétaire de Sherbrooke. «Comme investissement net, c'est... un désinvestissement», a renchéri un autre propriétaire. «Mon opinion est simple: avec la TPS à payer, on ne pourra pas couvrir nos frais. Les gens pensent que les propriétaires sont riches. Non, je ne suis pas riche. Je garde ma main dans ma poche mais elle commence à être percée. Je ris, oui... Et je ris aussi AVEC mes locataires parce que je VEUX LES GARDER!», a poursuivi le premier.

Non pas qu'il vaille mieux en rire. En fait, les propos de ces deux propriétaires, qui désirent garder l'anonymat, illustrent bien l'inquiétude dissimulée mais non moins réelle des membres du Regroupement des propriétaires d'habitation locatives de Sherbrooke, réunis hier soir en assemblée générale.

Hélène Lapointe, de la Société centrale d'hypothèques et de logements (SCHL) était venue expliquer aux propriétaires, désemparés à l'annonce de la nouvelle samedi, les causes de cette hausse inattendue.

Des facteurs multiples

La baisse de la demande provoquée par l'augmentation du nombre de nouveaux propriétaires de maisons unifamiliales, la faible croissance de la population active, une période de stagnation économique, le mouvement des personnes âgées vers les résidences spécialisées et la croissance sur le marché, malgré une baisse enregistrée cette année dans le secteur de la construction, de logements multiples neufs constituent les principaux facteurs du taux élevé d'occupation des immeubles locatifs.

Des solutions? Plusieurs personnes interrogées optent pour une baisse du taux de construction. «Les

Villes devraient arrêter de donner des permis de construction et se donner un code d'éthique qui fixerait un taux d'occupation acceptable à 4 p.c. Parce que maintenant, ça ne vaut plus la peine d'investir, on travaille pour rien», a dit Jean-Pierre Clément, propriétaire d'immeubles à Sherbrooke.

«Il y en a qui achètent les propriétaires qui sont mal pris. Mais ceux-ci sont obligés de faire de gros 'bargain'. Au prix normal, ça ne se vend pas. J'estime, sans aucun doute, que le prix du marché est inférieur de 10 pour cent à celui de 1987-88», a dit le propriétaire de tout à l'heure.

De l'avis de certains propriétaires, le taux d'occupation serait encore plus élevé si les analyses de la SCHL étaient effectuées à l'été, quand les étudiants ont quitté Sherbrooke. Des pertes de revenus de trois ou quatre mois que les propriétaires doivent absorber.

Selon Hélène Lapointe, la situation, qui perdure depuis 1986, est dramatique et le phénomène se généralise à l'ensemble des municipalités. La Ville de Sherbrooke, qui avait toujours enregistré un taux d'occupation plus faible que les autres, rejoint le courant cette année.

Cardin demeure à la tête du comité administratif

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Le conseiller municipal Serge Cardin conserve la présidence du nouveau comité administratif de la Ville de Sherbrooke, dont la composition a été dévoilée hier soir par le maire Paul Gervais, qui se réserve incidemment une place dans le groupe.

Cinq conseillers en font partie: Alain Leclerc et Camille Fortier, deux nouveaux venus au conseil, ainsi que Jean Perrault, Serge Cardin et Bernard Tanguay.

Au sujet de sa présence sur ce comité, le maire Gervais fait valoir que «c'est un bon endroit pour connaître les dossiers».

Il dit avoir voulu «un mélange entre les anciens et les nouveaux», soulignant l'importance de relancer le plus rapidement possible le comité administratif.

L'ancien comité administratif était composé de Serge Cardin, à la présidence, Guy Couture, Alfred Demers, Jean Perrault et Jacques Jubinville.

Changements en avril?

Bien qu'il qualifie de permanente la composition actuelle du nouveau comité, M. Gervais signale que des changements pourraient fort bien être apportés en avril prochain, «après avoir vu comment ça fonctionne».

«Disons que je me réserve le privilège de revoir la composition en avril», mentionne le maire.

Invité à dire s'il avait déjà identifié des gens de confiance au conseil, M. Gervais a répondu qu'il avait simplement recherché un équilibre entre les conseillers d'expérience et les nouveaux venus.

Bien que l'ensemble des conseillers travaillent actuellement à la préparation du budget pour l'année 1991, le nouveau comité administratif aura sans doute beaucoup de pain sur la planche d'ici la présentation de ce budget, à la mi-décembre.

Autres comités

Les membres du conseil doivent par ailleurs s'attendre à de nouvelles

nominations d'ici deux semaines, puisque M. Gervais doit combler de nombreux postes au sein de différents comités municipaux.

Il s'agit notamment de postes de représentants du conseil à la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS), à la Société de développement économique du Sherbrooke métropolitain (SDESM), à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Sherbrooke métropolitain (RIASM) et au Comité culturel de la Ville.

«J'ai l'intention de faire en sorte que tous les conseillers se sentent impliqués», souligne Paul Gervais à cet effet.

Il entend par ailleurs annoncer sous peu la création d'un comité ad hoc, «qui aura pour mandat une étude très spécifique».

M. Gervais refuse cependant d'en dire plus.

«Je crois que ça intéressera la population et bien entendu les journalistes», a-t-il dit pour toute réponse.



En vertu d'une entente hors cour, la Ville de Sherbrooke a acquis pour 630 000 \$ une longue bande de terrain, située entre la rue des Grandes-Fourches Sud et les voies ferrées du Canadien Pacifique, en vue de réaménager le centre-ville.

La Ville paie 630 000 \$ pour les terrains du Canadien Pacifique

□ Poursuite de la stratégie de remembrement de terrains au centre-ville

Sherbrooke (DD)

La Ville de Sherbrooke vient de franchir une autre étape dans sa stratégie de remembrement de terrains au centre-ville, à la suite d'une entente hors cour avec la compagnie Canadien Pacifique pour l'acquisition d'une bande de terrain au coût de 630 000 \$.

Cet emplacement, au sud de King ouest, est situé entre les rues des Grandes-Fourches Sud et Dépôt. Il se prolonge jusqu'à la hauteur de la rue Aberdeen. On y trouve actuellement un vaste espace inutilisé, dont une partie sert à du stationnement.

DANS LES COULISSES DE L'HOTEL DE VILLE

Le conseil municipal a nommé le conseiller du district 8 (Jardins-Fleuris), Bernard Tanguay, comme maire suppléant pour les mois de décembre, janvier, février et mars.

Le conseiller du district 1 (Le Triolet), Jean-François Rouleau, souhaite que les services municipaux accordent une attention particulière au déneigement devant les commerces de la rue Galt Ouest, où, dit-il, la première bordée de neige de l'hiver a causé des problèmes d'accès à certains commerces. Le directeur général de la Ville, Roch Létourneau, a fait valoir que la neige n'avait été enlevée qu'en certains endroits puisque le budget pour le déneigement de l'année 1990 est pratiquement à sec.

Pour sa part, le conseiller du district 11, Jean Perrault, a souligné que bon nombre de résidents du quartier Nord de Sherbrooke sont inquiets à la suite des nombreuses petites panes d'électricité survenues dimanche soir, en raison de forts vents qui ont poussé des branches d'arbres sur des fils.

Michel Carrier, conseiller du district 6 (St-Jean-Baptiste), demande de son côté que le quartier Est de Sherbrooke soit traité équitablement pour ce qui est des décorations de Noël que la Ville entend installer un peu partout.

Le comité est présidé par M. Armand Paré.

Le programme d'acquisition de terrains par la Ville vise à permettre un nouveau développement au centre-ville.

Le chef des services juridiques de la Ville, Pierre Huard, a indiqué que cette entente hors cour survient après des négociations qui font suite à la décision du Canadien Pacifique de contester le droit d'expropriation de Sherbrooke.

La bande de terrain, un endroit pour le moins désolé, pourrait éventuellement être aménagée pour du développement domiciliaire, comme prévu dans le plan de développement du centre-ville de Sherbrooke, dévoilé en mai dernier.

Un autre plan de développement, datant de 1986, prévoyait le réalignement de la rue des Grandes-Fourches Sud en parallèle avec les voies ferrées du Canadien Pacifique, de façon à libérer des terrains du côté est. Il préconisait également le prolongement vers l'est de la rue Aberdeen jusqu'à la rue des Grandes-Fourches.

Par ailleurs, le conseil municipal avait accordé en août dernier un mandat à la firme Canac International, de Montréal, pour une étude sur le réaménagement des voies ferrées et la réallocation de la cour de triage du CN, située près de la rue Dépôt.

Le doyen Comtois ne digère pas les propos du juge Marx

Maurice CLOUTIER Sherbrooke

Le doyen de la faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke, Jean Comtois, déjà fort déçu du jugement défavorable aux étudiants ayant échoué l'examen final de l'Ordre des comptables agréés du Québec, ne digère pas du tout les propos du juge Herbert Marx concernant la mauvaise préparation des étudiants québécois.

«L'Université de Sherbrooke ne prend pas le blâme. Avant notre faible taux de réussite de 30 pour cent en 1989, nous avions obtenu des taux de réussite de 58 et 78 pour cent les années précédentes», signale le doyen.

Il ajoute que la situation à l'Université du Québec à Montréal, sur laquelle s'attarde le juge, est totalement différente de celle à Sherbrooke et ne permet pas un jugement sur l'ensemble du travail des universités. «L'UQAM ne fait aucune sélection, alors que nous recevons 2000 demandes pour la faculté d'administration et que nous prenons seulement 300 étudiants, dont 50 pour cent vont en comptabilité.»

En outre, M. Comtois ne comprend pas comment le juge peut mettre en doute la préparation des étudiants et donner une certaine importance à des rapports sans grande envergure alors que les universités n'ont

«jamais eu de critiques de l'Ordre des comptables sur la qualité de la préparation des étudiants.»

Au cours des prochains jours, M. Comtois entend analyser le jugement. Il ignore, pour l'instant, si l'Université de Sherbrooke et les autres universités sont prêtes à payer des frais additionnels pour aller en appel du jugement. Déjà, plusieurs universités avaient accepté de supporter financièrement l'action en justice des six étudiants.

«On n'est pas prêt à dépenser 200 000 \$ dans cette affaire. Il va falloir examiner cela de près», précise-t-il.

191 ex-travailleurs de Lowney sont toujours sans travail

Gilles FISETTE Sherbrooke

Un an et demi plus tard, 191 ex-travailleurs de la chocolaterie Lowney n'ont toujours pas déniché un nouveau travail.

Ces ex-travailleurs sont donc à épuiser leurs dernières prestations d'assurance-chômage et certains pourraient bien se retrouver sous peu bénéficiaires de l'aide sociale, si ce n'est pas déjà fait au fil des dernières semaines.

Des 375 travailleurs affectés à la production avant que la compagnie ne commence sa ronde de mises à pied menant à la fermeture définitive, environ 75 d'entre eux ont réussi à décrocher un emploi régulier. Les 109 autres travailleurs vivent d'emplois temporaires en emplois à temps partiel, le tout entrecoupé de période de chômage.

C'est pour ces raisons, expliquent l'ex-président du syndicat, M. Roger Labbé, et le permanent au Conseil du travail de la FTQ, M. Réjean Leblanc, que le comité de reclassement a été remis sur pied.

«C'est l'ultime tentative en vue de venir en aide à ces gens-là», déclare M. Leblanc.

Lorsque l'usine a fermé, en juin 1989, rappellent MM. Leblanc et Labbé, les travailleurs ont reçu des primes de séparation équivalent à une semaine de salaire par année d'ancienneté. La moyenne d'ancienneté tournait autour de 23 à 25 ans. Ces travailleurs ont donc touché l'équivalent de leur salaire jusqu'en novembre ou décembre 1989. Depuis, ils vivaient d'assurance-chômage. Aujourd'hui, leur période de chômage achève ou est déjà terminée et ils n'ont toujours pas de travail, malgré les efforts dépensés en ce sens.

Les 191 travailleurs concernés sont âgés entre 45 et 54 ans. De leur rang, on exclut les travailleurs de bureau et les cadres dont certains n'ont également pas pu trouver un nouvel emploi. En plus d'avoir à se débattre dans une conjoncture économique difficile — partout où ils vont, ils se font répondre qu'il n'y a pas d'emploi disponible —, ils doivent surmonter le double handicap de leur âge et de leur faible scolarité.

«Les travailleurs de métier ont rapidement décroché un autre emploi après la fermeture de l'usine. Mais pour les journaliers, c'est une autre paire de manche. Ils sont peu scolarisés. Et ce ne sont pas les journaliers

qui manquent à Sherbrooke... Les ex-travailleurs de la Lowney sont des gens d'expérience et des travailleurs fiables mais ce n'est pas suffisant...», souligne M. Leblanc.

Comité

Le comité de reclassement vient de recevoir 10 000 \$ des gouvernements fédéral et provincial. Après une première rencontre avec les ex-travailleurs sans emploi, il procède présentement à une relance de chacun qu'il invite à des entrevues individuelles.

«Les réponses commencent à entrer. Nous en avons reçues une trentaine jusqu'à maintenant. Les gens sont intéressés... La prochaine rencontre doit se tenir le 10 décembre. On saura alors auprès de combien de personnes nous aurons à intervenir», souligne M. Labbé.

Le comité de reclassement a invité deux travailleurs du CLSC-SOC à joindre ses rangs. Le comité est conscient que les ex-travailleurs de la Lowney pourraient bénéficier de l'apport de ces professionnels, puisqu'en plus des problèmes d'ordre économique, des problèmes d'ordres psychologique, social ou familial devront être résolus.

Le comité est présidé par M. Armand Paré.

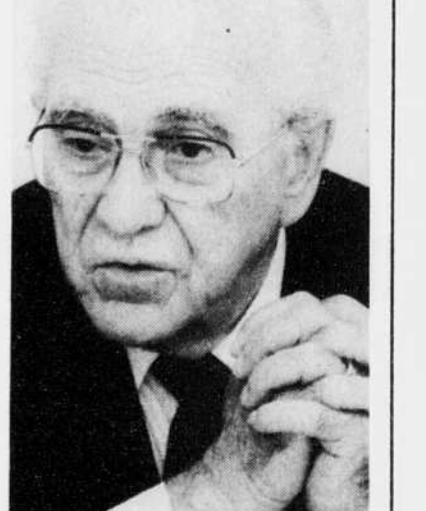
Le Prix La Tribune va au juge Carrier Fortin

Andrée ALLARD Sherbrooke

Le juge Carrier Fortin est récipiendaire du Prix La Tribune 1990 de la Société d'histoire de Sherbrooke, décerné à une personnalité qui a manifesté un intérêt particulier pour l'histoire et le patrimoine.

Le juge Fortin reçoit cet honneur «parce qu'il a choisi de lier son activité professionnelle à l'histoire», a indiqué Louise Brunel-Lavoie, directrice générale de la Société d'histoire de Sherbrooke, au nom de Andrée Désilets, présidente du Conseil d'administration. «Son intérêt pour l'histoire s'est concrétisé par son souci de conserver les archives et de les mettre à la disposition du public.»

Créé pour souligner la collaboration entre la Société d'histoire de Sherbrooke et le quotidien sherbrookoise, le prix La Tribune en est à sa sixième édition. Les cinq premiers récipiendaires ont été Marcel Bureau, directeur général de la Société St-Jean-Baptiste; Paul-Emile Fortier, ex-employé de Sherbrooke Trust impliqué dans le mouvement musical de l'Estrie; Marie-Jeanne Daigneau, ex-archiviste à la Société d'histoire; Denis Tremblay, architecte reconnu pour la conservation du patrimoine bâti et Charles-Emile Bélanger, comptable et premier



Le juge Carrier Fortin

doyen de la faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke, aujourd'hui décédé.

M. Carrier Fortin sera honoré au cours d'un souper présidé par Hélène Wood, présidente de la campagne de souscription de la Société d'histoire de Sherbrooke, en compagnie du président et éditeur de La Tribune, Jean-Guy Dubuc, et de bon nombre d'invités, ce vendredi, 30 novembre, au Club social de Sherbrooke.

LE MONDE DE L'INGÉNIERIE A LONGTEMPS CRU QUE "PLUS C'EST GROS, PLUS C'EST BEAU." CETTE THÉORIE NE FAIT DÉSORMAIS PLUS LE POIDS.

EN FORMULE 1, la victoire est une question de millisecondes et la défaite, de milligrammes. Les moteurs V-10 Honda ont eu raison des V-12 des concurrents en remportant le Championnat mondial des constructeurs pour une cinquième année de suite.

Une réussite qui repose sur l'élimination de tous les éléments anti-performants.

C'est cette logique qui est derrière la conception de la Legend 1991.

Les ingénieurs Honda ont prouvé encore une fois que l'augmentation de puissance d'une cylindrée n'est pas la seule façon d'améliorer les performances. En optimisant la puissance spécifique de la Legend, ils ont pratiquement recréé un V6 de 200 chevaux qui offre une puissance de 25% supérieure au modèle antérieur. Et cela, sans qu'il ne pèse un gramme de plus.

POUR GAGNER EN
FORMULE 1,
IL FAUT EN PERDRE.

Au lieu d'être en acier, le sous-bâti du châssis et les supports du moteur sont en aluminium, donc plus légers et plus solides. Son nouveau système de suspension arrière réduit le poids non-suspendu

de près de 10 kilos, rendant la maniabilité plus aisée et précise. Des tiges tubulaires, et de diamètres variés, installées à l'intérieur des portes améliorent la protection des passagers et réduisent le poids de 11,5 kilos. Imaginez, même les phares, les glaces et le toit ouvrant ont perdu du poids!

Comme vous devez vous en douter, cette cure d'amaigrissement a donné à la



Legend 1991 bien fière allure: zéro à

soixante en 7,9 secondes. Des chiffres

que la plupart des berlines de luxe auraient beaucoup de difficultés à égaler.

NOUS AVONS MIS
DE CÔTÉ
LE MOTEUR TRANSVERSAL.

Remplacer le moteur transversal par un longitudinal, nous obligea à repenser la transmission entière. Mais l'effet sur la performance fut sensationnel.

Lorsque la distribution de poids avant/arrière est de l'ordre de 60/40, elle est considérée comme idéale. Vous obtenez alors la manoeuvrabilité d'une traction arrière et le mordant d'une traction avant.

L'espace supplémentaire obtenu, nous a permis d'incorporer une poutrelle de châssis en acier continu au travers du compartiment-moteur, augmentant ainsi

de 30% la solidité de la carrosserie. Les vibrations de la carrosserie et le roulement dus au moteur transversal ont été substantiellement diminués. Ainsi, l'accélération se fait encore plus en douceur.

Ce que nous avons accompli à l'intérieur du moteur est tout aussi impressionnant. Le système à induction variable, unique à Acura, qui fut développé pour l'Acura NSX, accroît le couple moteur au point mort de 26% et cela, sans rien enlever à la performance.



P.D.S.C. à partir de 41 240 \$ pour le coupé Legend 1991 avec boîte manuelle à 5 vitesses. Ce prix n'inclut pas les frais d'immatriculation et de transport ni la taxe de vente provinciale. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. *Sondages 1987, 1988, 1989 et 1990 de l'Indice de satisfaction du client d'une



Richmond, C.-B. • Vancouver, C.-B. • Kelowna, C.-B. • Victoria, C.-B. • Coquitlam, C.-B. • Calgary, Alb. • Edmonton, Alb. • Winnipeg, Man. • Saskatoon, Sask. • Regina, Sask. • Toronto, Ont. • Brampton, Ont. • Rexdale, Ont. • Aurora, Ont. • Ajax, Ont. • Peterborough, Ont. • Kingston, Ont. • Ottawa, Ont. • Rock Forest, QC • Québec, QC

VOUS REPARTEZ AVEC UNE FORMULE GAGNANTE.

En termes simples, la nouvelle Legend est plus puissante, plus rapide et offre un meilleur rendement que son prédécesseur. Elle est aussi plus longue, mais elle élimine 1 mètre à son rayon de braquage. Les panneaux de la carrosserie sont plus épais, accroissant ainsi de 27% la solidité de la Legend, ce qui la rend pratiquement insensible aux vents latéraux les plus forts.

Les éléments superflus ont été éliminés mais les caractéristiques de luxe abondent. Des caractéristiques bien pensées et non du tape-à-l'oeil.

Les amortisseurs à soupape procurent au conducteur une sensation extraordinaire. Des caractéristiques ergo-

nomiques ont été empruntées à la voiture sport NSX. Des caractéristiques que plusieurs considèrent "extrêmement raffinées." De plus, circuler à haute vitesse dans un habitacle comme le nôtre, c'est comme voler en deltaplane tellement c'est silencieux. Nous avons réussi ce tour de force en isolant les tôles de plancher avec des panneaux en forme de nid d'abeilles semblables à ceux utilisés dans l'industrie aéronautique.

Vous obtenez aussi, en équipement standard, une caractéristique qu'aucune autre voiture de luxe ne peut vous offrir: une fiabilité qui s'est avérée la meilleure au cours des 4 dernières années selon l'Indice de satisfaction du client.* La

nouvelle Legend comprend au total 150 nouvelles caractéristiques. Les décrire exigerait qu'on écrive une brochure de l'épaisseur d'un roman. Mais vous pouvez les vivre en seulement 7,9 secondes. Communiquez avec le concessionnaire Acura de votre région et faites-en l'expérience. Vous vous demanderez alors pourquoi les autres voitures ne sont pas aussi bien pensées que la Legend.

*Pour de plus amples renseignements sur la Legend et sur la garantie Acura de 5 ans / 100 000 km,** les concessionnaires et le Plan AcuraBail*** composez sans frais le 1 800 263-2828.*

LA TOUTE NOUVELLE LEGEND 1991.



ACURA

LES VOITURES CONSTRUITES DE MAIN DE MAÎTRE

Votre vie tient à votre ceinture.



voiture neuve de J.D. Power and Associates sur la qualité du produit et le service après-vente du concessionnaire aux États-Unis. **Le premier, selon le cas échéant. Détails chez le concessionnaire. ***Un service Acura authentique offert par Honda Canada Finance Inc.

Thunder Bay, Ont. • London, Ont. • Kitchener, Ont. • St. Catharines, Ont. • Hamilton, Ont. • Burlington, Ont. • Mississauga, Ont. • Etobicoke, Ont. • Scarborough, Ont. • Chicoutimi, QC • Laval, QC • Dollard-des-Ormeaux, QC • Montréal, QC • St-Hyacinthe, QC • Granby, QC • Trois-Rivières, QC • Anjou, QC • Halifax, N.-E. • Moncton, N.-B.

La dernière «stupidité» de l'EPA ne surprend personne

Pierre SEVIGNY

Sherbrooke

La position de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) envers l'amiante relève toujours de la pure fantaisie et sa dernière trouvaille, voulant que l'amiante des freins puisse causer le cancer, se compare à une chasse aux sorcières.

Voilà le commentaire unanime émis par les maires des deux plus importantes villes minières d'amiante du Québec, André Bachand d'Asbestos et Henri Therrien de Thetford Mines, et par le président de la compagnie LAB Chrysotile et du conseil

d'administration de l'Institut de l'amiante, Jean Dupéré, en réaction à un article paru hier laissant entendre qu'un garagiste amateur risque un cancer mortel s'il inhale par inadvertance l'amiante des plaquettes de freins.

M. Dupéré prend la dernière attaque de l'EPA avec philosophie. «Il faut apprendre à vivre avec ça», a lancé M. Dupéré qui s'explique difficilement l'acharnement de l'agence. Surtout, selon lui, que l'argumentation de l'EPA ne repose sur aucun fondement scientifique. Il soutient que la position de l'agence au sujet des freins est conséquente avec son approche globale qui, dit-il, «est to-

talement illogique et soutenue par aucune étude scientifique». Pour le président de LAB, la chasse aux sorcières ne fait que se poursuivre d'autant plus que l'EPA admet le fait que des substituts adéquats de l'amiante ne sont pas disponibles pour tous les véhicules. M. Dupéré affirme même que l'EPA ne tient pas compte de l'accroissement des décès sur les routes américaines en raison de freins défaillants.

Position choquante

Le maire d'Asbestos abonde dans le même sens en déclarant que les freins en amiante protègent davantage la vie des utilisateurs qu'ils ne

causent la mort des travailleurs de l'automobile. D'ailleurs, M. Bachand ne croit pas à la statistique émise par l'EPA à l'effet que le bannissement de l'amiante permettra d'épargner 18 vies chez les travailleurs de l'automobile. «Ce n'est que de la projection, une supposition, un simple exercice mathématique non fondé.» Il qualifie la position de l'EPA de choquante et enfantine. «C'est encore la ronde des stupidités qui se poursuit.»

Le maire Bachand n'est guère plus tendre avec les parlementaires canadiens qui attaquent l'amiante. Il n'a pas apprécié, mais pas du tout, la récente intervention du député libéral

Don Boudria au sujet de la présence de la fibre sur des poutres dans les combles des édifices du parlement fédéral et qui aurait pour effet de menacer la santé des fonctionnaires. «Le danger n'est pas dans les greniers des édifices à Ottawa mais dans l'enceinte même de la Chambre des communes», a rétorqué M. Bachand qui a invité le député Boudria à Asbestos.

la bonne foi de cet organisme américain. M. Therrien espère que les gens refuseront de souscrire à cette attaque sans fondement et qu'ils se fieront plutôt sur le résultat des études scientifiques démontrant la possibilité d'utiliser l'amiante sans danger.

«Je suis conscient qu'en utilisant le mot cancer, l'EPA réussit encore à faire peur aux gens mais je suis confiant que les défenseurs de l'amiante réussiront à renverser la vapeur.» Le maire Therrien souhaite aussi que les substituts de l'amiante soient étudiés d'une façon aussi approfondie. «Nous pourrions peut-être constater qu'ils sont moins efficaces et plus dangereux pour la santé.»

Supercherie

Pour le maire de Thetford Mines, il s'agit tout simplement d'une autre supercherie de l'EPA qui «a sûrement quelques usines de substituts à protéger». Tout en mettant en doute

Comptes de taxe scolaire acquittés à peu près au même rythme

Sherbrooke

Même si la taxe scolaire a plus que doublé cette année, les comptes de taxe sont acquittés à peu près au même rythme que par les années passées.

Au 22 novembre, 72,29 pour cent des contribuables avaient acquitté leur compte de taxe scolaire à la CSCS, alors que l'an dernier, au 1er décembre, 70 pour cent des contribuables s'étaient exécutés. Le compte

devait en principe être payé pour le 1er novembre en un seul versement cette année.

Au total, 41 887 comptes de taxe ont été expédiés chez les contribuables cet automne.

Sur les 13 757 581,07 \$ que la Commission scolaire catholique de Sherbrooke doit percevoir cette année, environ 9,9 millions \$ avaient été versés le 22 novembre et la CSCS estime que de 500 000 \$ à 1 million \$ sont entrés depuis.

Il pourrait donc rester quelque 3

millions \$ à percevoir encore.

La Loi 107 donne 31 jours pour acquitter le compte de taxe scolaire, après quoi les contribuables doivent payer des intérêts en plus.

Habituellement, au 30 juin de l'année suivant l'envoi des comptes de taxe, la CSCS a reçu 92 pour cent des sommes qu'elle prévoit percevoir et

ce sont généralement toujours les mêmes contribuables qui tardent à acquitter leur compte, dit-elle.

Les retardataires sont avisés du fait que leur paiement est en retard et, s'ils ne donnent suite à l'avis, le recouvrement de la taxe se fait selon les modalités prévues dans la loi, qui peuvent aller jusqu'à la saisie.

142 contrevenants ont assisté à une session d'Alcofrein en Estrie

Sherbrooke

Trente-deux ans et demi, antécédents pour ivresse au volant dans une proportion de 66 pour cent et taux moyen d'alcoolémie de 167,4 mg au moment de son arrestation: tel est le portrait-type du participant au programme Alcofrein dans l'Estrie.

Ce programme, qui est géré par le service de la probation du ministère de la Sécurité publique, a pour objet d'aider le contrevenant à éviter la récidive.

Depuis son instauration, 142 contrevenants ont été convoqués à une session d'Alcofrein dans l'Estrie à la suite de leur condamnation par le tribunal.

Ces statistiques proviennent d'un rapport soumis à M. Jacques Boily,

directeur du service de la probation, à Sherbrooke.

Alcofrein permet de responsabiliser le contrevenant face à son comportement en l'informant au sujet des effets de l'alcool sur l'organisme, ainsi que des conséquences légales et sociales de la conduite avec facultés affaiblies.

Le programme a été instauré en janvier 88, est imposé par le tribunal dans le cadre d'une ordonnance de probation et oblige le participant à assister à ses frais à une session d'information et de sensibilisation.

En 88, au Québec, plus d'un million de personnes de 16 à 69 ans ont conduit leur véhicule après avoir consommé de l'alcool au moins une fois.

Toujours au Québec, plus de 20 000 conducteurs ont été trouvés coupables de conduite avec facultés affaiblies.

Carrières et professions

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

MIL Davie Inc.

Nous sommes présentement à la recherche de

Soudeurs

Exigences :

- ASME section 9 (ministère du Travail), catégorie tuyauterie
- Procédé SMAW - acier doux
- ou
- Procédé GTAW - acier doux
- acier inoxydable
- alliage de cuivre

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné de pièces justificatives à l'adresse ci-dessous :

C.P. 130
Lévis (Québec)
G6V 6N7

MIL DAVIE INC.
Membre du Groupe MIL



LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

Le Service des ressources humaines

PERSONNEL ENSEIGNANT (suppléance occasionnelle, moyen et long terme)

La Commission scolaire des Chênes est à la recherche d'enseignantes et d'enseignants afin de se constituer une banque de personnel pour remplir des tâches de suppléance occasionnelle, à moyen et à long terme.

ORDRE PRIMAIRE

E.H.D.A.A. (Élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage)

Anglais

Éducation physique

Musique

Arts plastiques

ORDRE SECONDAIRE

Tous les champs d'enseignement.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Esthétique et maquillage

Épilation à l'électricité

Électricité de construction

Charpenterie & menuiserie

Dessin assisté par ordinateur (topométrie)

Mécanique

Dessin architecture et structure

Technique d'usinage. Conducteur machine à contrôle numérique (CNC)

ÉDUCTIONS AUX ADULTES

FORMATION GÉNÉRALE

P.P.O. (Programme par objectifs - adultes).

La priorité sera accordée aux candidates et candidats possédant la qualification légale d'enseigner.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné des pièces justificatives de scolarité et ce, pour le vendredi 7 décembre 1990, à l'adresse suivante:

LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES
Le Service des ressources humaines
211, rue St-Edouard, C.P. 846
DRUMMONDVILLE (Québec)
J2B 6X1

NOTE: Nous participons à un programme d'accès à l'égalité à l'emploi pour les femmes et à un plan d'embauche à l'intention des personnes handicapées.

22558

PROMOTION GM

CHEVROLET CAVALIER 91 photo peut différer

Prix détail suggéré Rabais GM Spécial

14 860\$ 1 450\$ 13 410\$

<ul style="list-style-type: none"> ■ MOTEUR 2.2 L ■ TRANSMISSION AUTO. ■ GLACES TEINTÉES ■ MIROIRS SPORT ■ AIR CLIMATISÉE MANUELLE 	<ul style="list-style-type: none"> ■ CHAUFFE-MOTEUR ■ DIRECTION ASSISTÉE ■ COUVRE-TAPIS ■ RADIO AM/FM CASS. S.
---	--

NOS PRIX ET NOTRE SERVICE APRÈS-VENTE FONT NOTRE RÉPUTATION.

155, rue Angus sud
EAST ANGLUS
832-2494

URGENT BESOIN DE VOITURES USAGÉES

Voyez un de nos représentants

PLC
CHEVROLET OLDSMOBILE

JOHN COULOMBE, président

TOTAL
GARANTIE DE JANS 80000 KM

OUVERT du lundi au jeudi de 9H00 à 21H00, vendredi de 9H00 à 17H00

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS À PROPOS DE LA

TPS ET LES PRIX?

Si vous vous demandez comment la TPS proposée affectera les prix, nous pouvons vous répondre. Nos lignes sans frais vous sont ouvertes du lundi au vendredi de 9 h à 21 h.

1-800-668-0999

Un coup de fil et tout s'explique!
Bureau d'information des consommateurs sur la TPS.
Malentendants : 1-800-465-7735

Gouvernement du Canada / Government of Canada

Canada

DÉJOUVEZ LES TAXES

C'est votre dernière chance d'éviter la T.P.S. et la nouvelle taxe provinciale de 8% sur tous les meubles et électroménagers en magasin

LA-Z-BOY

OFFRE GRATUITE
Ajoutez, sans frais, une base pivotante à ces fauteuils

TOUJOURS PLUS SURPRENANT!

MEUBLES

Bureau et Bureau inc.

600, rue Galt Ouest, Sherbrooke 569-9585
La carte de crédit Bureau et Bureau est disponible à notre magasin.

Élevage unique du doré jaune mis au point aux Trois-Lacs

Trois-Lacs (MM)

À sa façon, le Comité de survie du doré jaune des Trois-Lacs fait sienne l'expression voulant que l'on ne soit jamais si bien servi que par soi-même.

Confrontés à une inquiétante baisse de population du doré jaune dans

le bassin des Trois-Lacs, les membres du Club de chasse et pêche Larochele Inc. fondaient, il y a quelques années, un comité de survie de cette espèce.

Des mois de travail, d'efforts, de sensibilisation à cette problématique propre à cette étendue d'eau qui fait l'orgueil de la population locale, auront produit des résultats pour le

moins intéressants.

De cette prise de conscience collective devait naître un ambitieux projet d'élevage de doré jaune en bassins intérieurs. Profitant de l'engouement des amateurs de pêche au doré, le Comité de survie du doré jaune lançait une campagne de financement. L'objectif était d'inciter les gens à parrainer, pour une somme d'un dol-

lar, un doré jaune.

L'idée a été bien accueillie, tant et si bien que le Comité de survie du doré jaune a réussi à amasser une importante somme d'argent, laquelle a été utilisée pour aménager des bassins dotés d'un ingénieux système de filtration d'eau. Les locaux du Club de chasse et pêche Larochele ont été mis à profit pour concrétiser cette phase du projet.

Hier, au cours d'une conférence de presse, les principaux instigateurs dévoilaient les grandes lignes de cet élevage, un projet non seulement unique au Québec mais également au Canada, voire en Amérique du Nord.

«D'ici deux ans, si notre expérimentation est concluante, les amateurs de pêche pourront prendre aux Trois-Lacs du doré jaune élevé ici même dans nos bassins, par nous, livre Gilles Paquet, porte-parole du comité de survie et grand artisan du projet. Et qui sait? On pourrait peut-être exporter notre connaissance ailleurs au Québec.»

Un projet emballant

L'élevage du doré jaune en bassins intérieurs représente, aux yeux du ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche, un projet pour le moins emballant.

D'ailleurs, l'initiative cadre parfaitement avec les objectifs du MLCP qui se veut un partenaire soucieux de soutenir tout projet dont la réalisation améliore l'environnement faunique.

A cette fin, le MLCP s'est engagé à fournir, pendant les quatre prochaines années, entre 5000 et 10 000 alevins de doré jaune produits à la station piscicole de Baldwin Mills. De plus, un technicien de la faune se rendra deux fois par semaine aux Trois-Lacs afin de surveiller l'évolution de l'élevage.

Histoire de se familiariser avec tous les rouages de l'élevage en bassins intérieurs, le Comité de survie du doré jaune a reçu, hier, 2000 truites offertes par le MLCP. «Avec ces

truites, nous allons développer notre propre expertise, précise Gilles Paquet. Après les truites, ce sera le tour des dorés jaunes.»

L'été prochain, le Comité de survie recevra ses premiers alevins de doré. On espère pouvoir ensemencer les Trois-Lacs dès l'automne prochain.

Outre le MLCP, le gouvernement fédéral, par l'entremise du programme «Partenaires de l'environnement», participe également au projet en versant une subvention de 43 000 \$.

Au total, il aura fallu injecter près de 130 000 \$ pour réaliser cet élevage en bassins intérieurs.

Un coût bien modeste si l'on tient compte du manque à gagner qu'accuse un lac dont les qualités halieutiques sont en perte de vitesse.



Photo La Tribune par Christian Landry

Le maire Julien Vachon, Alain Côté et Gilles Paquet, respectivement nouveau et ancien président du Comité de survie, ainsi que le député-ministre Yvon Vallières ont procédé à l'ensemencement de truites. Après les truites, ce sera l'élevage du doré jaune.

Leblanc garde son avance au dépouillement judiciaire

Drummondville (GP)

Il n'aura fallu, hier, qu'une heure et demie pour compléter, au palais de justice, le nouveau dépouillement des votes du quartier sud (no 7) de Drummondville, à la suite des élections scolaires du 18 novembre.

La procédure, qui s'est déroulée sans heurt devant le juge Jean-Guy Blanchette, a confirmé que le dépouillement complété le soir des élections était juste.

La majorité de deux voix du candidat Denis Leblanc est donc confirmée sur son adversaire, la commissaire Yvette Marquis. Le résultat reste donc le même: 190 votes pour M. Le-

blanc et 188 pour Mme Marquis.

Le juge Blanchette n'a été invité que deux fois à examiner des bulletins de vote et, dans chaque cas, il a entériné la décision des officiers d'élections de ce quartier. Ce qui a fait dire aux quelques observateurs présents que le personnel électoral avait, le soir du scrutin, fait son travail consciencieusement.

Le directeur du scrutin, M. Gilles Blanchard, a, à la suite de ce dépouillement judiciaire, déclaré M. Leblanc élu. Quant à Mme Marquis, quoique déçue, elle s'est pliée aimablement à la décision de la majorité des électeurs et souhaité bonne chance à M. Leblanc dans son mandat de quatre ans.

RICHARD DESJARDINS

30 NOV. et 1er DÉC.

À VENIR:
8 DÉC.: LES INNOCENTS
15-16 DÉC.: LA BOTTINE SOURIANTE

AU VIEUX CLOCHER DE MAGOG
Billets en vente au Restaurant 3 Marmites à Magog et au Vieux Clocher.
RÉSERVATIONS: 847-0470
SPECTACLES À 20h30

LaTribune 9 105 21011

«Nutri/Système est un moyen sûr de perdre du poids. J'ai perdu 83 lb et je me sens 10 ans plus jeune.»

Rebecca Jernigan

Notre programme complet Nutri/Système aidera cette année plus d'UN MILLION de clients!

- Perte de poids sécuritaire et efficace.
- Repas sains, nutritifs et équilibrés
- Surveillance nutritionnelle
- Aucune nécessité de compter les calories
- Pas d'injection, pas d'attrape.
- Plus de 19 ans d'expérience en amaigrissement.

Notre cliente
REBECCA JERNIGAN
a perdu 83 lb

PLUS DE 1700 CLINIQUES DE PAR LE MONDE

nutri/système
cliniques minceur MC

3 SEMAINES pour seulement **33\$***

APPELÉZ AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION

DRUMMONDVILLE 474-4151	VICTORIANVILLE 752-2442	SHERBROOKE 823-7000
---	--	--------------------------------------

* Comprend 3 semaines de services Nutri/Système. Ne comprend pas le coût des aliments Nutri/Système exclusifs, les journaux et le maintien. Valable aux centres participants. Nouveaux clients seulement.

22260

ICI HYDRO-QUÉBEC

«La satisfaction du client, c'est plus qu'une simple promesse, c'est notre réalité, notre énergie»

La tempête du 10 novembre dernier a plongé dans l'obscurité près de 13 500 de nos clients du secteur des Cantons.

Les fortes chutes de neige, exceptionnelles pour cette période-ci de l'année ainsi que l'accumulation de neige sur les branches d'arbres qui ont alors atteint les fils électriques et notre

réseau de distribution électrique, situé en milieu boisé, ont dans certains cas provoqué de longues pannes.



Hydro-Québec tient donc à remercier sa clientèle, ses partenaires et son personnel pour leur compréh-

sion en cette circonstance.

Hydro-Québec tient également à souligner la compétence et le dévouement de ses employés lors de cette tempête.

Lucien Létourneau
Lucien Létourneau
Gérant
Secteur des Cantons



Le fondateur du Festival de folklore est mort

Gérald PRINCE Drummondville

Le Festival mondial de folklore de Drummondville vient de perdre son fondateur, son créateur.

Décédé samedi à l'âge de 36 ans, Richard Luneau laisse derrière lui des idées pour les dix prochaines années et recevra l'hommage bien senti des Drummondvillois qui lui doivent l'événement folklorique de chaque été. Les funérailles ont eu lieu hier.

«C'est une grande perte pour le folklore», déclare Maurice Rhéaume, actuel directeur général du Festival et successeur de Richard Luneau. «C'est lui qui a donné ses lettres de noblesse au folklore», ajoute-t-il, la gorge serrée par l'émotion qu'il n'arrive pas à dissimuler.

Âme dirigeante

Pour Gilles Chagnon, président de l'édition 1990 du Festival, le Festival vient de perdre son âme dirigeante, celui qui l'a créé de toutes pièces en 1980, alors qu'il n'avait que 26 ans. «Richard Luneau avait mis toute sa compétence et ses énergies à créer le Festival mondial de Folklore et l'a maintenu jusqu'à ce que la maladie le frappe en 1988», déclare-t-il.

Ce sont les idées de Richard Luneau qui ont fait du Festival ce qu'il est; ce sont les siennes qui inspireront les prochaines éditions du Festival, pour dix ans encore, ajoute M. Chagnon. En effet, Richard Luneau était revenu au travail il y a quelques mois. Au milieu des changements qui se produisent, il avait, à titre de responsable du comité international de recrutement des troupes, multiplié les idées et suggestions. Plusieurs seront appliquées en 1991, d'autres s'étaleront sur les années à venir. Pour M. Chagnon, le Festival n'existerait tout simplement pas sans l'apport de Richard Luneau.

Même réaction chez le président de l'édition 1991, Gaston Langlais, qui estime nécessaire de rendre un hommage à ce créateur qui, en si peu d'années, a tellement fait pour Drummondville et pour le folklore. Gaston Langlais, qui rappelle avoir perdu un ami personnel, estime qu'il faut rendre hommage à son talent. Le conseil d'administration ne s'est pas encore réuni à ce propos, mais des suggestions seront les bienvenues: un trophée perpétuel, une place, un site, un événement, bien des occasions peuvent être trouvées.

Outre le Festival de Folklore, Richard Luneau a lancé en 1988 le projet de créer un centre d'interprétation international de folklore à Drummondville, projet sur les tables à dessin présentement. Il a favorisé le lancement au Cégep de cours sur la musique folklorique. En 1987, il a aussi été honoré comme personnalité de la semaine



Richard Luneau

du journal La Presse pour son rôle dans le Festival de Drummondville et avait fait le sujet d'un reportage de la série Photoclip dans LA TRIBUNE du 7 décembre 1987.

Natif du quartier sud de Drummondville, Richard Luneau s'était dirigé vers la musique classique au Cégep de Drummondville et à l'Université McGill. Par hasard, il avait assisté à un spectacle de la troupe folklorique Les Tovarich, qui précédait Mackinaw, au Centre culturel de Drummondville.

«C'est là que j'ai attrapé la piqure du folklore», confiait-il à LA TRIBUNE en 1987. Devenu membre de la troupe Mackinaw, il complète un baccalauréat en arts et traditions populaires à l'Université Laval. Délégué à Dijon (France) avec Mackinaw, pour le Festival de la Vigne en 1977, il crée de toutes pièces, avec d'autres membres de Mackinaw et des intervenants du milieu, avec l'aide des trois paliers de gouvernements, le premier festival mondial de folklore à Drummondville en 1981.

«Le folklore, c'est pour moi beaucoup plus qu'un type de musique, c'est l'image même des racines qu'on retrouve dans tous les hommes, de quelque pays et de quelque continent qu'ils soient», confiait celui qui se qualifiait lui-même volontiers de «mordu du folklore, un vrai maniaque».

Une place publique de 500 personnes sera aménagée au parc Saint-Frédéric

Drummondville (GP)

Les Drummondvillois se rappelleront longtemps encore les festivités du 175^{ème} anniversaire de fondation, qui, tenues cette année, en arrivent à leurs derniers éclats.

Le parc Saint-Frédéric, situé en plein cœur historique de la ville, sera réaménagé et comprendra, à compter de l'été 1991, un imposant kiosque de musique, situé en bordure de la rue Girouard, ainsi qu'une place pouvant recevoir de 500 à 600 spectateurs au centre du parc même.

Le projet en a été dévoilé officiellement hier à l'Hôtel de ville en présence de plusieurs personnalités. La Ville de Drummondville injecte 125 000 \$ pour sa réalisation et le gouvernement du Québec, 127 900 \$.

La trame de fond du projet, précise Pierre Métivier, son concepteur, c'est d'orienter l'intérêt des gens vers le centre du parc, non vers les rues avoisinantes, comme c'est le cas présentement.

Le kiosque présentera une allure de style «rétro-moderne» avec ses bassins d'eau qui l'entoureront complètement et dans lesquels nageront trois sculptures d'enfants. Les sentiers seront redessinés dans le parc, et le cénotaphe rappelant la mort des soldats pendant les deux guerres mondiales sera déplacé vers la rue Marchand. Ces changements amèneront la dis-



Patricia Rousseau, directrice des Fêtes du 175^e, et l'architecte Gilles Chagnon exhibent le plan du parc réaménagé, avec le kiosque à gauche, la grande place au centre et le cénotaphe à droite.

parition de deux arbres, mais aussi la plantation de six autres.

Les travaux devraient débuter en avril après la fonte des neiges et se terminer pour la 10^{ème} édition du Festival mondial de folklore au début de juillet. On présentera à ce kiosque des concerts en plein air en collaboration avec le Centre culturel, l'option musique du Cégep et d'autres intervenants intéressés à s'y produire. De plus, les marchands membres de la Sidac du Centre-ville se montrent très désireux d'y organiser de l'animation. La programmation n'est pas arrêtée, mais la mairesse Francine Ruest-Jutras assure que le site sera animé chaque été grâce à la collaboration de tous les groupes du milieu.

L'initiative du projet provient du comité d'aménagement physique des Fêtes du 175^{ème} anniversaire de Drummondville, sous la responsabilité de M. Gaétan Mercure. Un concours avait été lancé à tous les architectes de la ville. L'esquisse de l'architecte Gilles Chagnon, de la compagnie Argeco, a été retenue, et la firme d'Environnement conseil BGA, représentée par Pierre Métivier, a réalisé l'aménagement urbain.

Pour le député de Drummond, Jean-Guy Saint-Roch, ce projet constitue la réalisation d'un rêve des dirigeants des fêtes du 175^{ème} anniversaire et l'occasion pour tous les Drummondvillois de bénéficier longtemps encore des retombées de l'année 1990.

Rita Hébert élue présidente du 14^e Festival du lait

Christian CARON Coaticook

Rita Hébert est la présidente de la 14^e édition du Festival du lait de Coaticook. Mme Hébert a effectivement été élue à la présidence ces jours derniers à la suite de l'assemblée générale annuelle du Festival du lait.

«J'ai décidé de revenir pour la simple et bonne raison que j'ai bien apprécié l'expérience», confie Rita Hébert. Celle-ci ne manque pas de dire qu'elle a été admirablement bien appuyée lors de cette 13^e édition qui s'est avérée un succès. On estime à près de 50 000 le nombre de personnes qui ont pris part à ces trois journées de festivités.

Rita Hébert en était à sa première expérience en tant que présidente du Festival du lait en 1990. «Ca demande passablement de temps mais ce fut moins accaparant que ce que j'avais imaginé», note-t-elle.

Édition 1990

Le bilan financier de la 13^e édition s'est soldé par un déficit net de 2114 \$. La présidente tient cependant à préciser que des dépenses d'immobilisations de l'ordre de 7591 \$ ont été effectuées au cours de la dernière année. Des dépenses pour un système d'éclairage à la Ferme du Plateau et pour des panneaux et gradins. «Mais ce sont des choses qui nous appartiennent dorénavant», s'empresse-t-elle de dire. En outre, des surplus accumulés de l'ordre de 50 000 \$ vont facilement effacer le léger déficit.

«De toute façon, le Festival du lait de Coaticook n'existe pas pour faire de l'argent. L'important, c'est de présenter une fête d'envergure avec un bilan financier respectable et prendre soin d'amasser une réserve monétaire pour assurer la continuité de l'événement», poursuit Rita Hébert.

La présidente se réjouit des commentaires positifs entendus ici et là au sujet du Festival du lait. Le traditionnel défilé du samedi, l'achalandage à la Laiterie de Coaticook et le grand succès remporté à la Ferme du Plateau pour l'exposition de bêtes Holstein (118 bêtes par 23 éleveurs) sont des aspects positifs de la 13^e édition de cet événement touristique.

Revenus et dépenses

À la lecture du bilan, on constate que les revenus sont de l'ordre de 154 895 \$ alors que les dépenses s'élevaient à 157 009 \$. Les principaux revenus proviennent des sections de la restauration (55 000 \$), des tirages (30 000 \$) et des tirs (30 000 \$). Par-

mi les dépenses importantes, notons la restauration (30 245 \$), les tirages (13 646 \$), les tirs (19 000 \$), spectacles, musique et concert (15 000 \$) et la publicité (12 000 \$).

Élections

Outre Rita Hébert qui a hérité de la présidence pour une deuxième année consécutive, Marcel Jaton a été élu à la vice-présidence du comité organisateur. Les directeurs sont Mario Doucet, Nathalie Tremblay, Pascal Paridens, Jocelyne Godbout, Benoît Lévesque, Mario Richer et Antonio Désorcy.

Il faudra une deuxième soirée de clôture du 175^e

Drummondville (GP)

Le projet de clôturer les Fêtes du 175^{ème} anniversaire de Drummondville par une fête de Noël le 1^{er} décembre connaît un tel succès que les organisateurs organisent... une deuxième soirée de clôture.

Même spectacle de 90 musiciens et 160 choristes rappelant les Noëls

d'antan, réveillon à minuit et danse seront de la fête le soir du dimanche 2 décembre, également à l'Auberge Universel.

Pour les organisateurs, la magie de Noël se reproduira donc cette année, au moins trois fois à Drummondville, soit les 1^{er}, 2 et 25 décembre. Pour eux, 1990 ne verra peut-être pas la semaine des trois jeudis, mais le mois des trois Noëls...

Conciliateur saisi des deux positions chez Consoltex

Drummondville (GP)

La première rencontre de conciliation dans le dossier très complexe de la Consoltex de Drummondville n'aura été que de courte durée hier matin.

Les deux parties se sont présentées devant le conciliateur Claude Defoy et ont, chacune de leur côté, déposé leur position sur la prochaine convention collective.

Comme une clause d'une requête en injonction, présentée par la partie syndicale, doit être débattue jeudi de cette semaine, en Cour du Québec à Drummondville, le conciliateur a re-

mis au 18 décembre la poursuite de la conciliation.

Selon la partie syndicale, il est possible que la situation se soit, d'ici trois semaines, passablement éclaircie dans ce dossier, dont le moins qu'on puisse dire, est qu'il s'est ouvert de bien inhabituelle façon.

Les négociations n'étaient pas encore entreprises, à la mi-octobre, que les difficultés surgissaient de part et d'autre par des suspensions, des procédures judiciaires et des déclarations à l'emporte-pièce. Hier, la séance de conciliation constituait la première rencontre entre les parties patronale et syndicale de cette entreprise, alors que la convention collective n'est échuë que depuis le 31 octobre.

50 300 \$ pour un passage à niveau de Magog

Magog

Le ministère des Transports du Canada accorde une subvention de 50 300 \$ pour l'amélioration de la sécurité à un passage à niveau de CP Rail sur la rue Principale à Magog.

Sept trains et 11 000 véhicules traversent chaque jour ce passage à niveau qui coupe une voie principale où un accident mortel a été enregistré depuis 1983.

La subvention fédérale permettra,

en 1991, l'installation de dispositifs d'avertissement à temps constant, reliés au circuit de commande pour assurer la synchronisation des signaux et des barrières à l'approche d'un train, peu importe sa vitesse.

Une subvention de 37 900 \$ permettra par ailleurs l'amélioration de la sécurité à un passage à niveau de CP Rail sur la rue Principale à Foster. Les travaux de déplacement des signaux existants et d'installation de feux en porte-à-faux au-dessus de la chaussée seront effectués en 1991.

Constitution: consultation du PLQ de Richmond

Yvon Vallières, ministre délégué à l'agriculture et au développement régional, ainsi que l'Association libérale du comté de Richmond organisent une consultation sur l'avenir constitutionnel du Québec, à la suite de l'échec du Lac Meech.

Les militants libéraux pourront se faire entendre lors de rencontres qui

auront lieu aux quatre coins du comté de Richmond: à Richmond, aujourd'hui, le 27 novembre à 19h30, à l'Hôtel de Ville, 745 rue Gouin; à Ham-Nord, le jeudi 29 novembre à 19h30, au Centre Communautaire, salle B, 474 rue Principale; à Warwick, le mardi 4 décembre à 19h30, à la Salle du Canton, 281 St-Louis

Ouest, et à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le jeudi 6 décembre à 19h30, à l'Hôtel de Ville, 541 rue Notre-Dame.

Les idées serviront aux délégués du comté de Richmond lors du congrès des membres en mars, qui doit déterminer la position constitutionnelle du PLQ.

GLENAYREPAGE
Cellulaire

38⁷⁷\$

par mois***

MOTOROLA
Cellulaire portatif 8000M

Jusqu'au 30 novembre prochain*
GlenayrePage Cellulaire vous offre pendant 12 mois:

- ✓ 60 minutes gratuites par mois**
- ✓ Rabais de 25\$ par mois applicable sur les frais du réseau**
- ✓ Après 36 mois, l'appareil vous appartient

Tous les téléphones cellulaires doivent être activés par GlenayrePage Cellulaire pour une période minimale de six (6) mois.
* Quantité limitée
** 30 minutes boni offertes par Cantel et 30 minutes incluses dans les frais de service pendant un (1) an
*** Sur approbation de crédit, pour une période de 36 mois (résiduel de 10\$)

Un Dépositaire agréé de
MOTOROLA
CELLULAIRE

2378, ouest
rue King,
Sherbrooke
820-0600

CANTEL ASSOCIÉ CERTIFIÉ



COLLECTE
DE
SANG
SHERBROOKE

Le lundi 26 novembre 1990
et
Le mardi 27 novembre 1990
14h30 - 20h30
HÔTEL DELTA
2685, rue King Ouest

Avec la collaboration du
CLUB OPTIMISTE DE SHERBROOKE
ET DE TÉLÉ 7



La Société canadienne de la Croix-Rouge

NE COMMENCEZ PAS
À FÊTER
NOUS



DONNEZ TARDER! 21822

National

Troisième baisse consécutive du nombre de touristes américains

Rolande PARENT Montréal (PC)

Pour une troisième année consécutive, les touristes américains sont venus moins nombreux l'été dernier au Québec et cette tendance à la baisse devrait s'accroître en 1991 en raison notamment du prix de l'énergie et de la taxe fédérale de 7 pour cent sur les forfaits touristiques.

En conférence de presse, hier, le ministre du Tourisme, André Vallerand, a indiqué que 3 pour cent moins de touristes américains sont venus au Québec l'été dernier et qu'il n'était «pas question de sortir le champagne.»

L'été dernier, le Québec a accueilli 777 625 Américains contre 804 000, 836 000 et 844 000 les étés précédents.

Ce sont surtout les touristes entrés par autocar qui ont diminué de près de 10 pour cent suivis par ceux venus par automobile pour un séjour de deux nuits et plus.

Par contre, le nombre de touristes provenant de pays autres que les États-Unis a augmenté de 8,8 pour cent pour s'établir à 319 000. Ils provenaient de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, de Suisse et du Japon.

Mis à part un léger recul de 0,8 pour cent observé l'an dernier, le nombre de touristes internationaux (excluant les Américains) a fortement progressé depuis 1986, année où

203 000 étaient venus en terre québécoise.

Efforts promotionnels

Au cours des prochains mois, les efforts promotionnels du ministère



André Vallerand, ministre du Tourisme du Québec

du Tourisme porteront sur les clientèles européenne et japonaise, tout en continuant de courtiser les Américains.

Afin de mesurer la vitalité de l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration au Québec, le ministère a examiné le taux d'occupation des établissements hôteliers et le chiffre d'affaires des restaurants.

Le taux moyen d'occupation a connu un léger fléchissement, passant de 62 pour cent en 1989 à 59,2 pour cent en 1990 alors que le nombre de chambres disponibles n'a augmenté que de 0,4 pour cent.

De plus, le chiffre d'affaires des restaurants a baissé durant l'été de 0,5 pour cent, ce qui contraste avec les augmentations observées au cours des dernières saisons d'été qui oscillaient autour de 10 pour cent.

Le secteur de la restauration tire

généralement des touristes près du quart de ses revenus.

La performance des établissements hôteliers varie d'une région à l'autre.

Plus de la moitié des régions ont vu leur taux d'occupation diminuer au cours de la saison d'été 1990 en comparaison de la saison d'été 1989.

Régions

Il s'agit des régions de la Gaspésie, Bas Saint-Laurent, Québec, Chaudière-Appalaches, Cœur-du-Québec, Lanaudière, Laurentides, Outaouais,

Abitibi-Témiscamingue et Duplessis.

Deux régions ont connu des augmentations, celles de Manicouagan et de Laval. Dans ce dernier cas, le taux d'occupation des chambres d'hôtels a été de 76,5 pour cent en raison des nombreux policiers, journalistes et évacués qui sont demeurés à l'hôtel pendant la crise autochtone d'Oka.

Dans la région de Manicouagan, le taux d'occupation a été de 72,9 pour cent.

Par ailleurs, le nombre de Québécois qui ont fait des voyages internationaux a augmenté de 7 pour cent.

Cette augmentation s'explique surtout par les 7,3 pour cent de plus de Québécois qui ont fait un séjour aux États-Unis. Dix-huit pour cent d'entre eux ont utilisé l'automobile pour faire un court séjour d'une nuit seulement.

Le taux de change particulièrement favorable et la réduction de certains tarifs douaniers seraient les deux principaux facteurs d'explication.

VOUS EN AVEZ ASSEZ DE TOUS CES IMPÔTS À PAYER?

Appelez-nous dès aujourd'hui pour savoir comment Investors peut vous aider en matière de planification fiscale.



Constant Vanier



Michel Houde



Robert Lafrance



René Joubert

- Placements à revenus d'intérêt, de dividendes, de gains de capitaux et d'immobiliers
- Fonds canadien, américain, japonais et mondial
- REER, FERR, REEE
- Planification financière personnalisée

(819) 566-0666

IG Groupe Investors

Bâtisseurs d'avenirs depuis 1940.

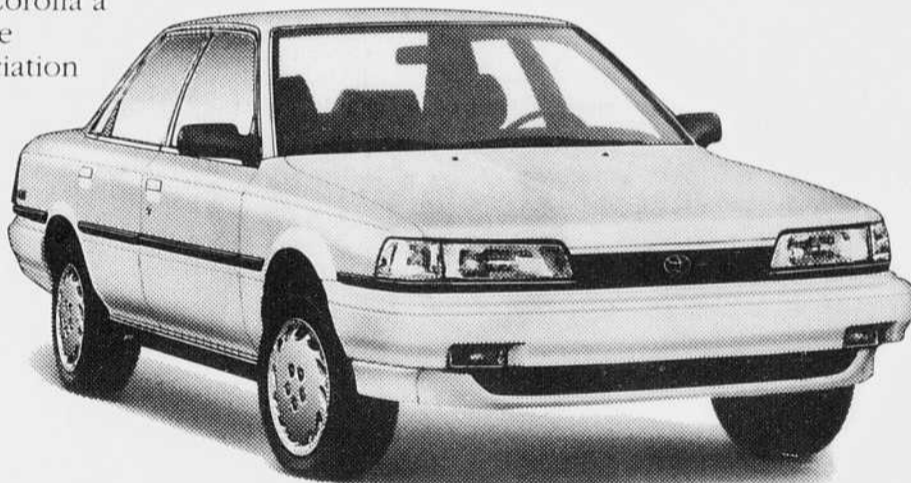
7424

Toyota propose son plan en deux parties pour relever la confiance du pays.

Si vous cherchez une voiture à laquelle vous pouvez vous fier, vous pouvez difficilement faire erreur avec une Toyota. Pourquoi? Voici deux bonnes raisons. La première: la Camry, illustrée ici, est sortie gagnante d'un récent sondage du CAA* auprès de 22 000 automobilistes. Quand on leur a demandé quelle marque ils choisiraient comme prochaine voiture, la Camry a été choisie plus souvent que toute autre marque.

La deuxième raison: la Toyota Corolla a été proclamée "Meilleur véhicule construit au Canada" par l'Association des journalistes automobiles du Canada. Fait sans précédent: c'est la deuxième année de suite.

Toyota Camry et Toyota Corolla. La qualité sur laquelle vous pouvez compter. La promesse du mieux-faire se trouve aujourd'hui chez votre concessionnaire Toyota.



TOYOTA
La promesse du mieux-faire

la bonne habitude

«On a trouvé un remède... pour faire face à certaines dépenses. C'est l'Épargne systématique Desjardins*: une bonne habitude qui nous permet d'accumuler les réserves nécessaires pour parer aux dépenses prévues et imprévues.»

* Disponible dans les caisses Desjardins participantes.

L'Épargne systématique Desjardins, c'est bien simple. Il vous suffit de déterminer le montant requis, de fixer la fréquence et la durée de vos versements. Alors, quand les dépenses se présentent, pas de panique: vous n'avez qu'à retirer ce qu'il faut dans votre réserve, soit au comptoir de la caisse ou au guichet automatique.

Ça fonctionne tout seul

Votre caisse Desjardins effectue automatiquement, à la fréquence que vous avez déterminée et sans aucuns frais, un virement de votre compte d'épargne avec opérations à votre compte d'épargne stable à intérêt quotidien. Dans ce compte, les intérêts sont calculés sur le solde minimal quotidien et y sont versés chaque mois.

C'est vous qui décidez du «quand» et du «combien»

- Aucun montant minimum ou maximum.
- Versements hebdomadaires, bimensuels ou mensuels.
- Durée illimitée.
- Possibilité de mettre fin aux versements en tout temps.

Voilà enfin un outil d'épargne pour aller au-devant des dépenses: taxes, assurances, cadeaux, vacances et... imprévus!

L'Épargne systématique Desjardins, la bonne habitude d'épargner pour éliminer les maux de tête budgétaires.

Épargne systématique
Desjardins



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.

Le bonheur de recevoir.



Chez Mazda, nous croyons que chaque voiture doit non seulement satisfaire vos exigences de performance, mais chacune doit aussi combler tous vos désirs. Nous voulons que vous vous sentiez totalement bien au volant d'une Mazda. Et nous construisons chaque voiture pour qu'elle vous donne un parfait bonheur.

Le bonheur de recevoir encore plus!

Le cadeau de Noël
hâtif de Mazda.
Des rabais de
800 \$ à 3000 \$*

Chez Mazda, nous aimons vous faire des offres qui vous font filer le parfait bonheur. C'est bien le cas de notre cadeau de Noël hâtif. Profitez dès maintenant de rabais allant de 800 \$ à 3 000 \$, à l'achat de toute voiture ou camionnette neuve Mazda. Obtenez tous les renseignements chez votre concessionnaire.

Une des meilleures garanties «gamme complète» de l'industrie.



mazda

Je me sens bien.

*Sur le prix de détail suggéré par le fabricant. Le rabais varie selon le modèle: 323 et Protegé, 800 \$; 626, MX-6, Miata et MPV, 1000 \$; camionnettes, 1500 \$; 929 et RX7, 3000 \$. Cette remise est en vigueur du 6 novembre au 3 décembre 1990. L'offre ne peut être combinée à aucune autre. Obtenez tous les renseignements chez votre concessionnaire participant.

Mazda Rock Forest — 4787 Boulevard Bourque, 564-1455
Magog Mazda — 209 Boulevard Bourque, 868-1101